



Dénomination : Amicale du 4<sup>ième</sup> Génie  
Forme juridique : Association sans but lucratif  
Siège : Quartier Adjudant Brasseur  
Route Militaire  
B-4540 AMAY  
Région Wallonne  
N° d'entreprise : 0429868069  
Banque IBAN: BE40 0011 7333 7763 BIC: GEBABEBB  
e-mail [amicale4gn@gmail.com](mailto:amicale4gn@gmail.com)  
site web <https://www.amicale4gn.com>

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Amicale du 4 Gn tenue à Amay le 31 mars 2022**

### **Bureau de l'assemblée**

*« Concernant l'AG 2022 prévue le 31 mars 2022, il ressort que dans les circonstances actuelles, il est difficile notamment de trouver une salle répondant aux normes sanitaires COVID tout en respectant le quorum requis des 2/3 des membres présents ou par procuration. La salle disponible nous permet compte tenu des règles sanitaires d'accueillir maximum 33 personnes ! »*

Lors de sa session du 20 janvier 2022, le Conseil d'administration sous la présidence de Monsieur Georges Reinders a décidé à l'unanimité que tous les documents relatifs à l'assemblée générale ainsi qu'un formulaire de vote seront transmis à tous les membres effectifs et tiendront lieu d'assemblée générale du 31 mars 2022.

### **Présences**

Tous les membres effectifs ont reçu les documents susmentionnés relatifs à l'assemblée générale et ce sous forme courrier postal et/ou courrier électronique.

La liste des présences représentée par la liste des membres effectifs (qui sont également les membres à qui nous avons expédié ledit courrier postal et courrier électronique) est tenue par le secrétaire-adjoint. Cette liste reprend : le nom, le prénom, l'adresse courrier postal et, le cas échéant, l'adresse électronique des membres effectifs.

L'original de cette liste des présences sera annexé au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des AG.

Le président a également reçu copie des documents/convocations adressées aux membres le 16 et le 17 février 2022.

170 courriers postaux et/ou électroniques ont été envoyés aux membres effectifs et de droit.

Sur base de ces documents, le Président constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

### **Documents joints**

L'ordre du jour, les documents relatifs à la présentation de l'AG et le formulaire de vote sont joints au présent procès-verbal.

## Décisions suite à l'AG :

57 membres effectifs ont voté sur 139 membres effectifs en ordre de cotisation au 31-3-2022 minuit (Y compris les membres de droit). Les bulletins de vote sont conservés sous forme électronique sur un disque dur par le secrétaire-adjoint.

Décisions :

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente (2021)

Pour	100%	Contre	0%	Abstention	0%
------	------	--------	----	------------	----

### 2. L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

Pour	100%	Contre	0%	Abstention	0%
------	------	--------	----	------------	----

### 3. Décharge des administrateurs

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

### 4. Décharges des commissaires aux comptes Messieurs Jean-Marie FERBER et Raymond DEPOORTERE

Pour	96%	Contre	0%	Abstention	4%
------	-----	--------	----	------------	----

Propositions de décision :

Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice comptable 2022 (02 effectifs et 01 suppléant)

### 5. 1<sup>er</sup> effectif : Monsieur Jean-Marie FERBER

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

### 6. 2<sup>ième</sup> effectif : Monsieur Raymond DEPOORTERE

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

### 7. Réserve : Monsieur Joseph CHABOTEAUX

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

Propositions de décision :

### 8. Cotisation 2023, reste inchangée = 12,00 €

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

### 9. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Jean-Paul Hames** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	100%	Contre	0%	Abstention	0%
------	------	--------	----	------------	----

10. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Marc Jacoby** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	96%	Contre	2%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

11. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Daniel Cleda** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	100%	Contre	0%	Abstention	0%
------	------	--------	----	------------	----

12. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Patrice Dautrebande** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

13. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Jean-Marie Dupré** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

14. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. **Alain Lefevre** en tant qu'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2027

Pour	100%	Contre	0%	Abstention	0%
------	------	--------	----	------------	----

15. L'Assemblée Générale décide d'accepter la composition du conseil d'administration.

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

16. Proposition de décision :

L'Assemblée Générale décide d'accepter les modifications des statuts de l'Amicale telles que décrites dans le document explicatif annexé au formulaire de vote.

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

17. L'Assemblée Générale décide de transférer le bénéfice/perte 2021 au résultat reporté

Pour	96%	Contre	0%	Abstention	4%
------	-----	--------	----	------------	----

18. L'Assemblée Générale décide d'adopter le budget pour l'exercice de l'année 2022

Pour	98%	Contre	0%	Abstention	2%
------	-----	--------	----	------------	----

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit :

Président : Mr REINDERS Georges rue Armand Bertrand 3 à 4520 WANZE (LAMALLE)

Vice-Président : Mr HAMES Jean-Paul Allée St-Etienne au Mont 11 à 4500 HUY

Secrétaire : A POURVOIR

Secrétaire-Adjoint : Mr DELMEE Daniel rue de la Céramique 17 à 4540 AMAY

Trésorier : Mr CLEDA Daniel Allée des Thuyas 6 à 4218 COUTHUIN

Trésorier-Adjoint : Mr GILLAIN Daniel rue Pirka 29 à 4540 AMAY

Administrateurs :

Mr CONSTANTIN Philippe Rue des Quatre Vents 1 à 4540 AMPSIN

Mr KALIN Jean Marie rue d'Amérique 25 à 4500 HUY

Mr PIRNAY Michel rue des Chevaux-Haleurs 5/1.4 à 4500 HUY

Mr DUPRE Jean Marie rue Vinave 14 à 4540 AMPSIN

Mr LEFEVRE Alain rue de Huy 50 à 4537 CHAPON SERAING

Mr JACOBY Marc Chée de Tirlemont 86 à 4520 Wanze

Mr DAUTREBANDE Patrice rue du Warihet 20 à 4300 Waremmes

L'assemblée générale adopte à la majorité des deux tiers les décisions susmentionnées.

Daniel Gillain

Administrateur

Georges Reinders

Président